



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement 666-8

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**Règlement numéro 666-8 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 666 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C-27 ».**

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro CA 19-04-03-14 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-8 est entré en vigueur le 4 avril 2019, soit à la date de délivrance par la MRC du certificat de conformité numéro IP 2019-02.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 8 avril 2019.

*(Signé) Lucie Coallier*

Lucie Coallier, OMA  
Greffière